



Le partage d'information à caractère secret : concilier cadre juridique et pratiques professionnelles

Enjeux

Souvent pratiqué, depuis longtemps intégré aux pratiques professionnelles dans le secteur de l'accompagnement et des soins, le partage d'informations à caractère secret, indûment dénommé « secret partagé », est un outil indispensable au travail de partenariat et de coordination et participe d'une meilleure connaissance des usagers et/ou des patients.

Au cœur de la question du respect de la vie privée, ce n'est qu'au prix d'un cadre juridique clair qu'il est autorisé. Pour autant, ce cadre n'est pas facilement accessible pour les professionnels et les usagers/patients eux-mêmes ont tendance à ne pas y prêter attention, leur intérêt premier étant d'être accompagnés.

Il appartient à ceux et à celles qui les accompagnent d'être les garants de la bonne application du droit, car elle participe à la qualité de la prise en charge.

Public

La formation s'adresse aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, cadres et non-cadres, aux usagers/patients, y compris dans le cadre de conseil de la vie sociale, aux administrateurs et décideurs du secteur.

Prérequis

Aucun prérequis.

Objectif(s)

L'action de formation a pour but d'aider les stagiaires, quel que soit leur statut, à comprendre le cadre juridique applicable au respect de la vie privée et à le mettre en œuvre au quotidien dans toutes formes de relations partenariales.

Au terme de cette action de formation les professionnels devront être capables de :

Savoir différencier les différents concepts : secret professionnel, secret médical, discrétion professionnelle

Apprendre à concilier les notions de confidentialité et de devoir d'information

Comprendre les risques juridiques liés à la transgression du secret

Savoir appliquer les règles dans les pratiques professionnelles et notamment dans le cadre institutionnel ou partenarial

Contenu et méthode

La session de formation présente :

- l'évolution réglementaire de la problématique du secret professionnel

- l'étendue des informations confidentielles
- les conditions de fond et de forme du partage d'information
- la question du droit d'opposition de l'utilisateur/patient
- les conséquences juridiques en cas de non-respect des conditions réglementaires

Sur la base d'une vidéoprojection, le formateur donne l'occasion aux stagiaires d'illustrer les propos avec des cas concrets, d'ouvrir des débats et de partager leurs expériences sur le thème du respect de la vie privée des usagers. Les réponses éventuellement données ont pour objectif que les stagiaires s'approprient le raisonnement juridique.

Le formateur remettra le support du diaporama, une bibliographie et une liste de ressources internet.

Modalités d'évaluation

Les connaissances théoriques acquises sont évaluées par un quiz à la fin de chaque séance et un questionnaire en fin de dernière séance.

Une évaluation de la qualité de la formation est réalisée par un questionnaire de satisfaction remis aux participants à la fin du dernier module

Durée

La formation se déroule sur 1 journée soit 7h.

Modalités et délais d'accès

La formation peut se réaliser en intra dans un établissement demandeur, dans un établissement loué par l'organisme de formation, avec un minimum de 7 et un maximum de 15 personnes.

Elle peut se réaliser aussi en inter ou en ligne sur le même total de 7 modules à partir de 10 participants.

Tarifs

En intra : 1320 € TTC pour 1 groupe

En inter ou en ligne : 162 € TTC par participant

Intervenante : Fabienne NOÉ